

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 11/2023

le 22 mars 2023

Points de rencontre d'urgence (PRU) à La Tour-de-Peilz

10.03.02-2303-Comm11-PRU.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux recommandations du Canton, la Commune de La Tour-de-Peilz a mis en place deux points de rencontre d'urgence (PRU) aux adresses suivantes :

- Maison de commune - Grand-Rue 46
- Abri PC - Ch. de Béranges 212

Ils sont destinés à la population en cas, notamment, de rupture de l'approvisionnement électrique, de défaillance des systèmes de télécommunication ou d'approvisionnement en eau potable ou encore de catastrophe naturelle.

En cas d'urgence et après diffusion de l'information par les autorités, toute personne pourra se rendre dans ces PRU afin de bénéficier notamment de moyens de communication. Afin de garantir la sécurité de la population, la Ville de La Tour-de-Peilz collabore régulièrement avec la cellule de crise régionale mise sur pied par la Préfecture de district. Ces PRU complètent les dispositifs de protection de la population déjà en place, tels que les abris de protection civile.

Les informations, liens utiles et recommandations dans le cadre de la crise énergétique figurent sur le site internet communal : [www.la-tour-de-peilz.ch/energie](http://www.la-tour-de-peilz.ch/energie). Les services de secours (ambulances, police, pompiers) restent du ressort de l'Association Sécurité Riviera (ASR) : [www.securite-riviera.ch/home](http://www.securite-riviera.ch/home). Le Canton de Vaud met à disposition des informations via les canaux suivants :

- site internet cantonal : [www.vd.ch/toutes-les-actualites/approvisionnement-en-energie-et-risques-de-penurie](http://www.vd.ch/toutes-les-actualites/approvisionnement-en-energie-et-risques-de-penurie)
- une hotline : 058 611 11 71 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00)
- une adresse mail : [penurie.hotline@vd.ch](mailto:penurie.hotline@vd.ch)

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 6 mars 2023

